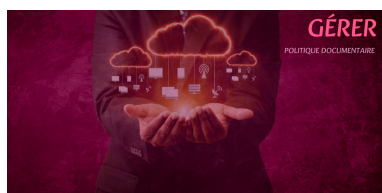


<https://documentation.ac-normandie.fr/spip.php?article61>



Du projet à la politique documentaire : exemple de mise en œuvre.

- GÉRER - POLITIQUE DOCUMENTAIRE -



Date de mise en ligne : samedi 3 septembre 2011

Date de parution : 1 av. J.C.

Copyright © Documentation - Tous droits réservés

Pourquoi ne pas profiter de cette nouvelle rentrée scolaire pour renforcer l'action du professeur documentaliste ? Ce peut-être en effet l'occasion d'engager une réflexion autour de la politique documentaire et de l'inscrire par la suite dans le projet d'établissement.

Force est de constater qu'il n'est pas toujours facile pour un professeur documentaliste de mobiliser à lui seul tout un établissement autour de cette question, qui apparaît, à tort, comme étant essentiellement de son propre ressort. En réalité, cette démarche doit être impulsée par le chef d'établissement dans la mesure où les orientations à définir engagent tout l'établissement. Le chef d'établissement peut, néanmoins, être conseillé par le professeur documentaliste, qui par son action au quotidien, dispose d'un certain nombre d'indicateurs, a acquis une bonne connaissance du public et de son environnement et en connaît précisément les enjeux. Le projet documentaire élaboré par le professeur documentaliste peut aussi servir de base de travail.

En revanche, si les priorités du chef d'établissement se situent ailleurs, le professeur documentaliste peut tout de même trouver une autre manière d'amorcer cette réflexion en proposant, par exemple, un projet documentaire partagé par le plus grand nombre. Ce peut être un compromis. Bien entendu, le projet documentaire n'a aucune valeur contractuelle et l'adhésion des partenaires dépend de leur bon vouloir.

Pour ma part, j'ai choisi de mener, au sein de mon collège de 300 élèves, une action de terrain en impliquant directement mes collègues.

Compte-tenu du contexte – budget modeste, poste à mi-temps- il était nécessaire d'optimiser les heures de présence et de rationaliser les acquisitions.

Ce projet documentaire se veut être une réponse aux objectifs fixés par le projet d'établissement. Il tient compte des caractéristiques de l'établissement, tel que l'accueil des élèves dyslexiques-1/3 en classe ordinaire, par exemple. Il est conforme aux attentes de la nouvelle loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école en vigueur depuis 2005 et est le fruit des échanges menés avec mes collègues.

Ainsi, notre projet d'établissement s'articule autour de trois axes :

- apprendre à vivre, à produire, à décider ensemble en s'enrichissant des différences de chacun
- connaître, se situer, se projeter dans le monde, la culture, le patrimoine
- optimiser et valoriser les connaissances et les compétences en partant du niveau de chacun

Le projet documentaire propose, donc, dans le cadre de la politique d'établissement :

d'offrir des ressources adaptées, actualisées à travers une politique d'acquisition concertée qui s'appuie sur :

- les spécificités de l'établissement : enrichissement du fonds des livres de fiction sur cédéroms à destination des dyslexiques, entre autres.
- les projets en cours tels que la mise en place d'une mini-entreprise, les sorties thématiques, les itinéraires de découverte, l'éducation aux médias...
- les programmes : la mise en œuvre de l'histoire des arts induit de nouveaux achats
- une analyse des besoins et des envies des élèves

Une première répartition prévisionnelle du budget est décidée en fin d'année, après les opérations de désherbage et les propositions des élèves et des enseignants. Elle est affinée lors de la rentrée qui suit. Cette programmation permet ainsi de définir des priorités et de rendre la politique d'acquisition la plus cohérente possible.

L'accès aux ressources est facilité par :

- la mise en ligne du catalogue du CDI à l'aide d'Esidoc
- la position géographique du CDI, au rez-de-chaussée, proche de la salle des professeurs, donnant sur les cours

Du projet à la politique documentaire : exemple de mise en œuvre.

de récréation. Il est ouvert durant les pauses méridiennes trois jours par semaine

de favoriser le travail coopératif, les échanges pour mieux apprendre avec :

- des activités péri-éducatives à visée documentaire, informative et culturelle : club de la presse, club cryptographie, club Europe
- la création d'une mini-entreprise, dans le cadre de l'option de découverte professionnelle en troisième en collaboration avec des enseignants de Lettres, arts plastiques et technologie
- les projets disciplinaires et/ou interdisciplinaires

Tout comme la politique d'acquisition, les projets collaboratifs sont décidés en début d'année scolaire afin d'éviter l'éparpillement et de proposer une progression efficace.

de faire entrer les élèves dans la société de l'information à travers une progression pédagogique à la culture de l'information et du document de la sixième à la troisième.

L'idée de mettre en œuvre une progression pédagogique documentaire cohérente de la 6ème à la 3ème s'est imposée très vite.

Dans la mesure où tous les champs disciplinaires requièrent des compétences et des savoirs documentaires, il m'a paru important d'associer mes collègues à cette réflexion et à la mise en place d'une formation. Chaque enseignant a accepté d' « offrir » à la Documentation quelques heures d'enseignement au prorata de son temps.

Ainsi chaque classe bénéficie d'un minimum de six heures par an pour une formation de base qui comprend un apprentissage à des notions et compétences documentaires qui seront ensuite réinvesties dans des projets interdisciplinaires.

Cette formation minimale est généralement complétée par des séquences menées en partenariat avec les disciplines en cours d'année lors des projets. C'est alors l'occasion d'explorer d'autres problématiques liées aux concepts info-documentaires.

Pour mener un tel projet, il faut :

- convaincre les enseignants de l'intérêt d'une telle démarche, leur faire prendre conscience que la construction des savoirs peut passer par des modifications des pratiques pédagogiques. Ils ne sont plus les seuls dépositaires du savoir et par conséquent, ils doivent donner les moyens aux élèves de se construire intellectuellement d'une façon différente.
- multiplier les échanges, travailler en équipe pour construire des projets et harmoniser les pratiques en matière de recherche.
- l'accord du chef d'établissement

Il est indispensable de solliciter tous les collègues afin de ne pas recourir toujours aux mêmes disciplines. Des plannings de formation sont donc établis en fonction de mon emploi du temps et de l'emploi du temps des classes :
Exemple de mise en place possible en classe de 5ième :

Planning de formation des enseignants en classe de 5ième

Discipline	Discipline	Discipline	Discipline
1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005
1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005
1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005
1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005
1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005
1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005
1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005
1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005
1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005	1000 à 1005

Exemple de mise en oeuvre

Ce dispositif exige d'être très organisé et une estimation correcte du temps de formation .

Ceci a conduit à la mise en place de parcours de formation documentaire individualisée afin de permettre à tous les élèves d'apprendre à son rythme.

Les parcours proposés se matérialisent sous la forme de cahier informatisé. Une extension de synthèse vocale au traitement de texte permet à l'élève dyslexique de réécouter les consignes. L'intégration des TICE est vraiment au service de la pédagogie.

Ces cahiers sont mis en ligne sur le serveur de la plate-forme de formation que nous avons mis en place. Il est alors possible de suivre les apprentissages des élèves, de rendre visible la progression documentaire, cela rassure les élèves, les parents, les enseignants qui savent précisément ce qu'il se passe au CDI !

Les acquis des élèves sont évalués grâce à l'élaboration d'un livret, fortement inspiré du travail académique du groupe socle commun ; ainsi les apprentissages menés au CDI sont transparents, cela permet aux enseignants de situer leur demande de recherche d'information en fonction de la progression pédagogique.

Le niveau quatrième bénéficie d'une formation spécifique autour des questions liées à l'éducation des médias en particulier et de l'information plus généralement, en collaboration avec le professeur d'éducation civique. C'est aussi l'occasion de développer des stratégies incitatives en matière de lecture.

Cette volonté de mettre l'accent sur ce niveau est née d'un constat : dès la quatrième, les élèves commencent à oublier le chemin du CDI...

Les formations dispensées aux élèves donnent lieu à des évaluations de nombreuses compétences du socle commun (compétences 4, 6 et 7)

Peu à peu, ce projet documentaire prend une dimension plus politique. Reste encore à mener une véritable réflexion sur l'évolution du fonds documentaire, la mise en place d'un ENT et à inscrire les orientations choisies dans le projet d'établissement.

En guise de conclusion...

Il m'aura fallu dix années de réflexion pour aboutir à cette démarche. De nombreuses étapes intermédiaires ont été nécessaires à sa mise au point et il me faudra, sans doute, procéder, encore, à quelques réajustements justifiés par une réévaluation de la progression pédagogique, elle-même soumise à l'évolution des programmes disciplinaires, des réformes, de la politique de l'établissement...

Sur le fond, son fonctionnement est satisfaisant : nous sommes arrivés à un *modus vivendi* qui permet véritablement d'asseoir l'importance de la Documentation à travers son CDI, les activités qui y sont menées et le rôle pédagogique du professeur documentaliste. Les objectifs sont facilement mesurables : l'élaboration d'un simple questionnaire permet d'évaluer l'efficacité des actions conduites : Le fonds s'est-il enrichi ? S'est-il renouvelé ? Qu'en est-il du taux de rotation des documents empruntés, du taux d'emprunteurs, de la fréquentation des élèves ? ...

Sur toutes ces questions, les résultats sont plutôt encourageants.

Néanmoins, il serait illusoire de penser que le projet documentaire a influencé en profondeur les pratiques de mes collègues sur le plan du travail collaboratif, en particulier : les offres de projets liant les enseignants de disciplines et le professeur documentaliste ne sont pas pléthoriques. Ce sont toujours les mêmes qui fédèrent de nouvelles actions, une bonne partie reste préoccupée par leur programme scolaire et redoute de ne pouvoir le terminer. Pour autant, tous participent de façon indirecte à la formation des élèves au CDI en acceptant de redistribuer quelques heures à la Documentation. Cette participation même si elle reste passive est indispensable à la bonne marche de ce type de projet, cela a permis d'« institutionnaliser » ces parcours de formation au sein du collège : tous les élèves bénéficient d'une formation à la culture et la maîtrise de l'information de la sixième à la troisième.

L'impact de cette formation s'évalue à travers les dossiers, les exposés demandés par les enseignants. À présent, les élèves savent se repérer dans le CDI et trouver un document précis soit en utilisant la classification, soit en utilisant le catalogue, ils savent pourquoi il est indispensable de citer leurs sources même s'ils ne le font pas toujours dans les règles de l'art ! Ils savent aussi que les photos, images et autres œuvres peuvent être protégées. Ils s'efforcent d'appliquer les recommandations vues en cours dans les devoirs qu'ils remettent à leurs professeurs lorsqu'ils savent que je vais participer à l'évaluation. À l'inverse, ils se dispensent volontiers de précisions documentaires s'ils savent que leur enseignant n'a pas les mêmes impératifs.

Il me reste encore à harmoniser, avec mes collègues, ces exigences en matière de recherche, d'analyse et de

restitution de l'information.

Quoi qu'il en soit, les élèves ont compris que cette formation fait partie intégrante de leur enseignement et qu'ils seront amenés à la réinvestir au cours des travaux de recherches demandés par les enseignants.

L'organisation matérielle des plannings de formation ne pose pas de problème particulier dans la mesure où il n'y a que trois classes par niveau. Il suffit de disposer des emplois du temps des classes et de tenir compte des événements de l'établissement tels que les sorties, les animations extérieures, par exemple.

Afin d'éviter de ressentir une certaine lassitude à répéter les mêmes cours, il est indispensable de varier les activités, de les adapter à chaque classe, de recourir à divers outils tels que les modules de formation PARDI ou le logiciel FREDI, par exemple.

Ce mode de fonctionnement s'adapte bien au collège. En revanche, il n'est pas applicable telle quelle dans le lycée professionnel où j'exerce également : d'une part, le projet d'établissement est différent, d'autre part, le contexte et les contraintes spécifiques exigent d'autres solutions. Toutefois, j'ai rédigé le projet documentaire du LP dans le même esprit : il intègre la notion de parcours de formation et s'appuie sur le travail collaboratif. Les classes de CAP et de seconde bénéficient d'heures de formation au CDI. Par contre, nous avons choisi de les inscrire dans l'emploi du temps des élèves lorsque cela était possible. Des projets à long terme avec les professeurs d'économie, de vente, en PSE (prévention santé environnement) permettent aussi de prévoir des formations spécifiques en Information Documentation.

Qu'il s'agisse du collège ou du lycée professionnel, l'objectif que je poursuis est identique : faire en sorte que la Documentation occupe une place importante dans l'établissement car je reste convaincue, qu'il est important de fournir, à nos jeunes, les clés pour comprendre, décrypter les flux d'informations qui nous parviennent, leur apprendre à être vigilants...